

Rochefort, le 16 juillet 2024

PORT DEPARTEMENTAL DE MARANS

CAPITAINEURIE DES PORTS DEPARTEMENTAUX

AVIS AUX NAVIGATEURS ET USAGERS DU PORT N° 063/2024/D17

Les navigateurs et les usagers sont informés qu'en raison de travaux de réaménagement du terre-plein du port de Marans, (de fin 2024 jusqu'au premier semestre 2026), tous les navires et matériels stockés sur ce terre-plein devront impérativement être retirés avant le 31 octobre 2024.

Il est demandé à chacun des usagers du terre-plein du port de prendre ses dispositions en fonction de ses prévisions de navigation.

Par ailleurs il est rappelé que le stationnement des navires sur le terre-plein (zone technique et garage mort) est limité à 7 mois.

Passée la date du 31 octobre, les navires seront en occupation sans droit ni titre, déplacés aux frais, risques et périls du propriétaire du navire. L'ensemble des matériels sera automatiquement évacué et mis en déchetterie aux frais de l'utilisateur.

Cet avis vaut ordre de mouvement.

Il est demandé également la plus grande prudence aux abords du chantier.

Pour rappel, le canal maritime entre le port de Marans et le pont du Brault ne sera plus navigable du 16 septembre 2024 au 09 décembre 2024 (AVNAV N°058/2024/D17).

En vous remerciant de votre bonne compréhension.

Le Surveillant des ports départementaux



Jacques BERTHELOT

DESTINATAIRES :

- Capitainerie des ports départementaux
- Bureau des ports de Marans
- Commune de Marans
- Usagers du port de Marans
- IIBSN